

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF : R.C.A.2V.Q. 182

Date : 2016-12-21

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'Arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21617Ra.

Réf : Rue de la Gerboise

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la consultation par le conseiller en consultations publiques.
2. Intervention du conseiller municipal du district concerné.
3. Présentation du projet de modification de la zone concernée et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, par le conseiller en urbanisme.
4. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
5. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Options soumises au vote :

Description des options

1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.
3. Abstention.

**Résultats du
vote**

4

3

0

total : 7

Questions et commentaires du public :

Aucune question, aucun commentaire.

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Une membre rappelle à l'assemblée les pouvoirs du conseil de quartier et précise le rôle des administrateurs. Compte tenu de l'historique de ce dossier, elle considère qu'il est maintenant préférable de proposer des solutions à cette situation. Elle mentionne qu'elle est en accord avec le projet de modification proposé, car les terrains concernés sont difficilement utilisables pour l'aménagement de sentiers. De plus, elle souligne que le produit de la vente des terrains sera investi dans le développement du parc de l'Escarpement. Deux autres membres appuient cette position.
- Une membre mentionne que le report de la demande d'opinion lui a permis de prendre le temps nécessaire pour évaluer les différents aspects de ce projet. Considérant qu'il s'agit d'une situation d'empiètement de propriétés privées sur un équipement collectif, elle soutient que la solution proposée par la Ville envoie un message inadéquat à la population. Pour cette raison, elle indique qu'elle recommandera au conseil d'arrondissement de refuser cette modification réglementaire.
- Un membre mentionne qu'il a visité les lieux et soutient qu'il sera difficile pour la Ville de prolonger l'aménagement du sentier du parc de l'Escarpement dans le corridor hydro-électrique situé à l'est du

secteur concerné. Selon lui, le sentier risque de se terminer en cul-de-sac à cet endroit. Il déplore le fait que la Ville ait laissé traîner ce dossier malgré les décisions du tribunal. Selon lui, dans les conditions actuelles, la solution proposée semble néanmoins la plus appropriée, car elle permettra de récupérer les sommes provenant de la vente des terrains pour le développement du parc de l'Escarpement. Cependant, il considère lui aussi qu'avec cette décision la Ville envoie un mauvais message aux citoyens.

- Un membre se questionne sur la nature du message envoyé par la Ville à la population par cette décision et souligne les éléments suivants :
 - Durant plusieurs années, la Ville a toléré une situation d'empiètement sur une propriété municipale sans réclamer les taxes foncières aux propriétaires concernés.
 - La Ville n'a pas utilisé la décision du tribunal pour régulariser la situation.
 - La population a assumé les frais des procédures juridiques reliées à ce dossier.
 - Cette situation qui traîne depuis plusieurs années a occasionné une perte de revenus, car la Ville aurait pu, bien avant, vendre les terrains concernés et percevoir les taxes foncières durant toutes ces années.

Pour ces raisons, il mentionne qu'il recommandera au conseil d'arrondissement de refuser cette modification réglementaire. En terminant, il souhaite s'assurer que le produit de la vente des terrains sera réellement investi dans l'amélioration du milieu naturel du parc de l'Escarpement.

➤ *Réponse de la Ville : La valeur marchande des terrains concernés par ce projet a augmenté depuis les dix dernières années. Le fonds spécial pour fins de parcs est utilisé pour l'aménagement d'équipements dans les parcs. L'Arrondissement emploiera les sommes provenant de la vente des terrains spécifiquement au développement du parc de l'Escarpement. Ces investissements de 508 000 \$ s'ajoutent aux projets déjà retenus au prochain Programme triennal d'immobilisations de la Ville. La solution proposée par la Ville est celle qui répond le plus adéquatement aux exigences de la situation actuelle.*

- Un membre mentionne qu'il est contre ce projet de modification réglementaire pour des raisons d'équité et de justice envers les autres citoyens qui respectent la réglementation en matière d'empiètement sur une propriété municipale.

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21617Ra.

Personnes présentes :

Mmes Lise Bilodeau*, présidente, Marie-Ève Gagnon*, secrétaire, Lydie Pincemin*, administratrice Dominique Tanguay, conseillère municipale, MM. André Dalaire*, administrateur, Mohammed Filali*, trésorier, David Garon*, administrateur, Jonatan Julien, conseiller municipal, Michaël Laliberté-Grenier*, vice-président.

* Ont droit de vote au conseil d'administration.

Personne ressource : M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières

Secrétaire de soutien : Mme Renée-Pier Bertrand

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques à la Division des relations avec les citoyens et du soutien administratif de l'Arrondissement des Rivières

16 citoyens assistent à la rencontre (2 femmes, 14 hommes)

Nombre d'interventions :

- Public : 0
- Membres du conseil d'administration : 7

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remise aux membres du conseil d'administration).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification réglementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

Signature:

Date : 11 janvier 2017



Mme Lise Bilodeau
Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement des Rivières, afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.